



Consignes de sécurité

Généralités

- Interdiction de fumer ou de vapoter
- Interdiction d'utiliser ou de faire circuler un quelconque engin de levage tel qu'un élévateur
- La consommation d'alcool et de stupéfiants est interdite sur le site
- En cas d'urgence, évacuez en respectant les consignes du responsable
- Toute personne de moins de 18 ans doit être sous la responsabilité et la surveillance d'un adulte accompagnant

Circulation

- Vitesse limitée à 10 km/h sur l'ensemble du site.
- Le code de la route s'applique sur le site.

Accès

- Il est formellement interdit de bloquer le portail par quelque moyen que ce soit. Utilisation obligatoire du code d'accès personnel à chaque passage. Vérifier que le portail est totalement refermé après votre départ.
- Le code d'accès est individuel et personnel. Il est formellement interdit de le céder à une personne non autorisée dans le contrat.
- En cas de dysfonctionnement du portail d'entrée, contactez le 07 49 42 17 62
- Seuls les clients ou leurs accompagnants, dans la limite de 3 personnes, sont autorisés à rentrer sur le site. La direction se réserve le droit de vérifier que les personnes présentes sont locataires d'un box et d'en interdire l'accès si ce n'est pas le cas.

Utilisation des espaces communs

- Dans le cadre de votre stationnement, ne pas gêner la circulation, interdiction d'entreposer du matériel dans les allées, ne pas placer d'obstacle au bon fonctionnement du portail automatique. La Direction se réserve le droit de déplacer tout véhicule stationné sur le site hors présence de son conducteur
- Laisser les espaces communs dans l'état de propreté dans lequel vous les avez trouvés. Tout déchet doit être emporté. • Signaler au personnel du site toute anomalie, dégradation, incendie ou incident.
- Interdiction de pique-niquer sur le site.
- Interdiction de bricoler sur le site.
- Interdiction de faire circuler un animal sur le site ou dans les box de stockage.
- Interdiction d'uriner sur le site.
- En cas de détérioration du site, d'agression et toute autre forme d'action répréhensible, un dépôt de plainte pourra être effectué.
- Il est formellement interdit de laisser et/ou de jeter des objets de quelque nature que ce soit sur le site. Une indemnité sera facturée en cas de dépôt de déchets pour son élimination

Sécurité d'usage

- Attention ! Risque d'enfermement à l'intérieur du box ! Etre impérativement accompagné d'une personne majeure restant à l'extérieur du box. Le client reconnaît que la société EasyBox ne peut être tenue responsable si un incident de ce type se produisait.
- En cas d'accès au site la nuit, se munir d'un moyen d'éclairage portatif
- Attention en cas de vent ! Danger important avec les portes des box ! Garder les enfants sous surveillance.
- Attention à la marche à l'entrée de votre box.
- Afin de préserver la sécurité des personnes et des biens, notre site est placé sous vidéoprotection.
- Interdiction de courir sur le site.
- Jeux interdits (jeux de ballon, vélo...).
- Interdiction d'escalader ou de monter sur les box.
- Attention aux véhicules circulant sur le site

Utilisation des box

Respecter l'usage des box défini dans les conditions générales et les conditions d'assurance.

Ne pas dépasser la limite maximale de stockage autorisée : **300 kg/m²**.

Soit :

- Environ 4 100 kg de matériel stocké, et uniformément réparti, dans un box de 20 pieds (box de 14 m²).
- Environ 8 400 kg de matériel stocké, et uniformément réparti, dans un box de 40 pieds (box de 28 m²).

- INTERDICTION DE FAIRE DU FEU** ou de brûler du matériel.
- INTERDICTION DE STOCKER** : tous produits inflammables, radioactifs, toutes choses vivantes, armes, explosifs, produits chimiques, engrais, tous produits illicites.
- OUTILS MOTORISÉS** : réservoir vide et batterie débranchée.
- APPAREILS ÉLECTROMÉNAGERS** : totalement vidangés et débranchés.
- OUVERTURE / FERMETURE** : le cadenas remis doit impérativement être celui utilisé à l'emplacement du bloc porte. Le client est le seul responsable de la fermeture de son box.
- RESTITUTION** : En cas de perte ou détérioration du cadenas et/ou de sa clef, le client sera facturé de 60€ TTC pour le cadenas et 20€ TTC pour la clef.
- NETTOYAGE** : interdiction d'utiliser de l'eau ou des produits pour le nettoyage des box.

Date

Signature, précédée de la mention "**lu et approuvée, bon pour accord**"